

## La Coopération Agricole soutient le projet de loi d'urgence agricole et alerte sur la compétitivité des outils industriels coopératifs

À l'occasion de la présentation du projet de loi d'urgence agricole, La Coopération Agricole salue l'intention du gouvernement de répondre aux enjeux immédiats du monde agricole et de renforcer durablement la souveraineté alimentaire de la France.

La Coopération Agricole souligne ainsi les orientations positives du texte :

- Soutenir les projets d'avenir agricole, outils structurants pour accompagner le renouvellement des générations et sécuriser les trajectoires économiques des exploitations ;
- Renforcer la présence de produits français dans la restauration collective, levier essentiel pour soutenir la production nationale et sécuriser les débouchés ;
- Simplifier et accélérer les projets agricoles, en levant des freins administratifs pesant sur les exploitations et les investissements, notamment en matière d'élevage et d'infrastructures ;

Si ce projet de loi pose une première base de travail, il devra être complété pour répondre pleinement aux enjeux liés aux moyens de production. Cela suppose d'aller plus loin notamment dans la gestion de la ressource en eau, avec des objectifs clairs et opérationnels en matière de gouvernance, de volumes à stocker et de construction d'ouvrages

Mais soyons lucides : une loi, aussi nécessaire soit-elle, ne suffira pas à répondre à la crise structurelle que traverse notre agriculture.

**Libérer les énergies agricoles ne consiste pas seulement à légiférer ; il s'agit de redonner à toute une Nation le goût et la fierté de produire pour atteindre des objectifs essentiels :**

- Accompagner le renouvellement des générations ;
- Soutenir l'organisation économique et la structuration des filières ;
- Reconnaître la valeur de nos productions aux standards parmi les plus exigeants au monde sur les plans environnemental, sanitaire et social ;
- Soutenir l'investissement et l'innovation au service des transitions et de la compétitivité ;

**Pour Dominique Chargé :** « *cette loi est nécessaire et nous la soutenons. Cependant, son angle mort, c'est la compétitivité des outils industriels coopératifs. Des années de négociations commerciales ne prenant pas suffisamment en compte nos coûts de production ont privé nos coopératives des marges d'investissement indispensables à leur modernisation. Pendant ce temps, nos concurrents européens continuent d'innover et d'industrialiser. Produire plus et mieux, c'est préserver la chaîne entière, du champ à l'assiette, en passant par la coopérative. Il ne peut y avoir de souveraineté agricole sans compétitivité industrielle.* »

### Contact presse :

Sabri Derradji – [sderradji@lacoopagri.coop](mailto:sderradji@lacoopagri.coop) – 06 61 85 90 77

